

Paris, le 20 octobre 2011

12-14 rue Charles Fourier  
75013 PARIS  
Tel 01 48 05 47 88  
Fax 01 47 00 16 05  
Mail : [syndicat.magistrature@wanadoo.fr](mailto:syndicat.magistrature@wanadoo.fr)  
Site : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)

Monsieur le garde des Sceaux,

Vous avez eu l'amabilité de nous convier à la première réunion des groupes de travail consacrés à la justice civile et aux mineurs, respectivement les 8 et 17 novembre prochains ; il est donc tout à fait naturel que nous vous indiquions pourquoi il est hors de question que nous y participions.

A titre liminaire, nous tenons à vous rappeler que le Syndicat de la magistrature n'a jamais refusé par principe de participer aux instances de concertation : il est représenté à chaque Commission Permanente d'Etudes, à chaque Comité Technique Paritaire Ministériel, il honore toutes les séances du Conseil National d'Action Sociale et du Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel, il est membre de l'Observatoire du déploiement de Cassiopée, il a été avec d'autres à l'origine de la création du groupe sur la souffrance au travail, il assiste à toutes les réunions de celui sur l'évaluation des charges de travail, il n'a jamais manqué les rendez-vous que vous, votre cabinet et les directions du ministères lui avez fixés, il répond systématiquement présent aux invitations des parlementaires dans le cadre de la discussion sur les projets législatifs. En un mot, notre organisation syndicale joue toujours le jeu du dialogue social lorsque celui-ci a un sens.

Pourquoi, à partir de cette position, refuser de participer aux multiples « *groupes de travail* » que vous avez créés sur l'application des peines, le parquet, les mineurs ou la justice civile ?

Nous n'oublions pas, Monsieur le garde des Sceaux, les conditions dans lesquelles vous avez décidé de créer ces groupes. Il s'agissait pour vous, dans les turbulences de « l'après-Pornic », de reprendre la main face à un monde judiciaire qui, alors, parlait d'une seule voix avec une évidente efficacité. Votre initiative visait à tester la solidité de l'alliance qui s'était nouée quelque temps plus tôt à l'initiative du Syndicat de la magistrature : cette tactique classique a été couronnée, nous ne pouvons que le déplorer, d'un succès qui

a dû dépasser vos espérances. Pour la magistrature en effet, le syndicat majoritaire a immédiatement choisi de quitter cette intersyndicale pour accourir au ministère, démontrant ainsi une nouvelle fois son apolitisme inconditionnel... Vous ne pouviez douter, s'agissant du Syndicat de la magistrature, qu'il en irait différemment : il ne pouvait être dans notre culture syndicale d'abandonner subitement les fortes et légitimes revendications portées par un mouvement unitaire au profit de contreparties aussi inconsistantes.

Lors de notre rencontre du 16 juin 2011, nous vous avons interrogé sur la finalité de ces groupes et vous nous avez indiqué qu'il s'agissait « *d'orienter la doctrine du ministère* ». Mais élaborer une « *doctrine* » à quelques mois d'élections présidentielles et législatives dont nous espérons d'ailleurs qu'elles modifieront sensiblement non seulement la doctrine mais la politique du ministère tout entière, voilà qui n'a absolument aucun sens et nous ne saurions, quant à nous, nous prêter à un tel jeu de dupes. Ces groupes n'ont aucun avenir, aucune vocation à produire quoi que ce soit si ce n'est d'acheter la paix sociale et y participer ne répond pas à la conception que nous nous faisons de notre rôle.

Il y a plus grave : parmi les groupes dont vous nous avez annoncé la création voilà plus de six mois et qui se mettent seulement en place, figure celui dédié aux mineurs. Entre temps, deux textes sont intervenus : la loi du 11 août qui a créé le tribunal correctionnel pour les mineurs et la proposition de loi dite « *Ciotti* » sur le « *service citoyen militaire* » dans laquelle vous avez introduit des amendements tendant notamment à contourner la décision du Conseil constitutionnel du 4 août dernier. Aucune concertation n'a eu lieu sur ces textes au niveau du ministère, par exemple sur la mise en œuvre d'une mutualisation des tribunaux pour enfants sans aucune réflexion préalable ni moyens correspondants : comment voulez-vous que nous acceptions de participer à un groupe de travail, maintenant que les trains sont passés ? Voilà qui n'est pas sérieux. Nous vous renvoyons à tout ce que nous avons fait pour combattre ces textes, souvent dans un cadre intersyndical, aux nombreuses tribunes de presse et aux pétitions que nous avons initiées, ainsi qu'à la lettre que nous venons de vous adresser sur ces amendements subrepticement glissés dans la proposition « *Ciotti* ».

Par ailleurs, les magistrats viennent de recevoir le fruit de la réflexion du groupe de travail sur l'application des peines, à savoir la circulaire du 7 octobre 2011. Disons-le d'emblée : que les conséquences principales que vous tirez de l'affaire dite « *de Pornic* » consistent dans la diffusion de cette circulaire étiq ue est confondant. S'agissant de l'évaluation des charges de travail, les modalités de calcul sont dangereuses pour les collègues et confinent parfois à l'absurde. Quant au « *pilotage des services* », les seules

innovations sont un modèle de rapport d'activité et la promotion d' « *instances de dialogue* » et de « *réunions thématiques* ». Nous sommes convaincus que les services et notamment les magistrats en charge de l'application des peines méritent beaucoup mieux que cela.

Sachez enfin que cette circulaire empiète considérablement sur le domaine d'intervention du groupe sur l'évaluation des charges de travail, ce que la quasi-totalité des membres n'ont pas manqué de remarquer et de déplorer. De telles approximations dans la définition du périmètre de chacun des groupes démontrent l'improvisation dans laquelle ils ont été conçus et démasquent leur objectif implicite et réel : diviser le front syndical et servir à la communication de votre ministère.

Telles sont, Monsieur le garde des Sceaux, les raisons, évidentes, qui nous conduisent à décliner votre invitation, et qui tiennent à notre unique souci de demeurer un interlocuteur crédible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, l'expression de toute notre considération.

Pour le Syndicat de la magistrature  
Clarisse TARON, présidente